

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 22 MAI 2023 OUVERTE À 19H30**

L'an deux **mille vingt-trois, le 22 mai**, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-068**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Équipe Française de Football  
pour Amputés**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Yannick KAWA à Monsieur Rocco COLELLA  
Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS  
Madame Olivia REBOULET à Madame Nolwen PORCEILLON  
Monsieur Anthony VITTOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

**Secrétaire de séance :**

Madame Elisabeth BOIVIN

**Madame Élodie DONDIN, Maire-adjointe déléguée à la vie associative, aux sports et aux loisirs, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

L'Équipe Française de Football pour Amputés est domiciliée sur la commune depuis 2019. Cette association a pour objet de promouvoir, d'encourager et de déployer sur l'ensemble du territoire la pratique du football de loisir et de compétition pratiquée par des personnes amputées.

En septembre prochain, l'EFFA organise la coupe des nations à Annecy.

La municipalité souhaitant soutenir les associations de son territoire et accompagner l'organisation de cette compétition, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association EFFA afin de financer l'achat des tee-shirts de lancement de la Coupe des nations.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

VU la demande de subvention formulée par l'association en date du 26 avril 2023 ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie associative, aux sports et aux loisirs ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros à l'association « Équipe Française de Football pour Amputés » afin de financer l'achat des tee-shirts de lancement de la Coupe des nations.

**Article 2 :**

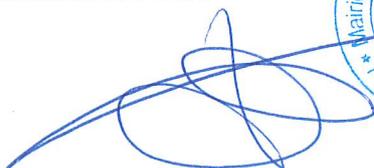
Autorise Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe relative aux conditions de partenariat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération en prenant en compte le départ de Monsieur François DAVIET.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance  
Elisabeth BOIVIN**



**Le Maire  
Séverine MUGNIER**



Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230522-DEL\_2023\_068-DE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 30/05/2023  
De sa publication le 30/05/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230522-DEL\_2023\_068-DE

## **Annexe à la délibération n° 2023-068**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Équipe  
Française de Football pour Amputés



EQUIPE FRANCAISE DE FOOTBALL POUR AMPUTES

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 074-217400266-20230522-DEL\_2023\_068-DE

[www.effa-foot.fr](http://www.effa-foot.fr)



**EFFA** Mairie de La Balme  
13 Route de Choisy  
74330 La BALME de SILLINGY

## CONVENTION de PARTENARIAT

Entre l'EFFA



Et

La COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY

13 Route de Choisy

74 330 La BALME de SILLINGY

Représentée par Madame le Maire, Séverine MUGNIER

## Préambule

Les joueurs sont des accidentés de la vie, amputés d'un membre, militaire pour fait de guerre, suite à une maladie, accidenté du travail ou de la route.

Ils n'ont aucune reconnaissance et aide de la part de l'État ou de la fédération française de football.

Tous les joueurs amputés sont adhérents à la fédération française handisport qui n'organise pas les compétitions.

Ils sont regroupés en une association qui s'occupe d'organiser le championnat de France des clubs et de la sélection de l'équipe de France de foot amputé (E.F.F.A.).

**En Septembre prochain en partenariat avec le département de la Haute-Savoie l'E.F.F.A organise la Coupe des nations Poule B à Annecy du 7 au 9 septembre 2023**

**EAFF NATIONS LEAGUE 2023**  
**DIVISION B**  
**FRANCE**  
**ITALY**  
**IRELAND**  
**GERMANY**  
 08-10 / SEPTEMBER ANNECY FRANCE  
 GARAGE DE SAINT-PIERRE  
 SCANIA

**Et en Juin 2024 la Coupe d'Europe des Clubs.**



C'est grâce à une poignée de bénévoles qui se démènent pour trouver des financements afin que cette équipe puisse représenter la France aux compétitions internationales.

### **La ville de La Balme de Sillingy s'engage à :**

- Octroyer à l'EFFA de la somme de 800 € pour financer les tee-shirts de lancement de la Coupe des nations.

### **L'EFFA s'engage :**

- à apposer le logo de la commune sur les tee-shirts de lancement de la Coupe des nations
- à identifier la ville sur son site Internet officiel [www.ffa-foot.fr](http://www.ffa-foot.fr)
- à offrir des places pour les matchs de gala de la Coupe des Nations le dimanche 10 Septembre 2023 au Parc des sports d'ANNECY et des invitations pour les matchs officiels ou rassemblements de l'EFFA.

Fait à La Balme de Sillingy, le

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Séverine MUGNIER

Maire de La Balme de Sillingy

Benjamin DUBAND

Président de l'EFFA

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230522-DEL\_2023\_068-DE

## Ci-dessous RIB pour règlement par Virement

Crédit Mutuel				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02418	00020931601	63	EUR
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8024	1800	0209 3160 163
Domiciliation				
CCM DE MEYTHET 16 ROUTE DE FRANGY MEYTHET 74960 ANNECY 04 50 63 78 22				
BIC (Bank Identifier Code)				
CMCIFR2A				
Titulaire du compte (Account Owner)				
EQUIPE FRANÇAISE DE FOOTBALL POUR PERSONNES AMPUTEES MAIRIE 13 ROUTE DE CHOISY 74330 LA BALME DE SILHNGY				
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

**Après septembre 2023 rendez-vous du 1<sup>er</sup> au 9 Juin 2024**